



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3, place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15 ☏ 02 77 27 64 62
mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

Séance du 16 mars 2017

Le seize Mars deux mil dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur GOURDEL Michel, Maire.

Présents : M. GOURDEL Michel, Maire, Mmes : GILOUPPE Chantal, MOULARD Claudie, QUERE Cécile, RAGAINÉ Chantal, MM : BLEU Gérard, CHOLET Jonathan, GERVAIS Hubert, MARUITTE Rémi, PIEL Wilfrid, PORTE Jean-Yves.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Richard à Mme QUERE Cécile.

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme QUERE Cécile.

D2017_03_01 COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_02 COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du

trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_03 COMPTE DE GESTION BUDGET LOTISSEMENT 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_04 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif, Considérant que Monsieur Jonathan CHOLET, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Monsieur Michel GOURDEL, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Jonathan CHOLET pour le vote du compte administratif.

Monsieur Jonathan CHOLET explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget de la commune :

Fonctionnement

Dépenses	578 975.08 €
Recettes	804 542.94 €
Excédent	225 567.86 €

Investissement

Dépenses	326 741.94 €	<i>Reste à réaliser 144 531.16 €</i>
Recettes	193 390.91 €	<i>Reste à réaliser 754 210.00 €</i>
Déficit	133 351.03 €	

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_05 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,
Considérant que Monsieur Jonathan CHOLET, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant que Monsieur Michel GOURDEL, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Jonathan CHOLET pour le vote du compte administratif.

Monsieur Jonathan CHOLET explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget assainissement :

Fonctionnement

Dépenses	44 686.63 €
Recettes	46 828.21 €
Excédent	2 141.58 €

Investissement

Dépenses	40 963.61 €
Recettes	29 573.34 €
Déficit	11 390.27 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_06 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,
Considérant que Monsieur Jonathan CHOLET, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant que Monsieur Michel GOURDEL, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Jonathan CHOLET pour le vote du compte administratif.

Monsieur Jonathan CHOLET explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget de lotissement les Baillées :

Fonctionnement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat	0.00 €

Investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat	0.00 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 € pour l'exercice 2016.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_07 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

Affectation du résultat	
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	225 567.86 €
Résultats antérieurs reportés	456 265.95 €
Résultat à affecter	681 833.81 €
Investissement	
Solde d'exécution cumulé D001 (déficit) R001 (excédent)	- 90 049.90 €
Soldes des restes à réaliser	609 678.84 €
Besoin de financement	0.00 €
Affectation en réserves (1068)	0.00 €
Report en fonctionnement (R002)	681 833.81 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_08 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat	
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	2 141.58 €
Résultats antérieurs reportés	53 334.85 €
Résultat à affecter	55 476.43 €
Investissement	
Solde d'exécution cumulé D001 (déficit) R001 (excédent)	- 42 168.66 €
Soldes des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	42 168.66 €
Affectation en réserves (1068)	42 168.66 €
Report en fonctionnement (R002)	13 307.77 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_09 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT

Affectation du résultat	
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultats antérieurs reportés	0.00 €
Résultat à affecter	0.00 €
Investissement	
Solde d'exécution cumulé D001 (déficit) R001 (excédent)	- 27 479.41 €
Soldes des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	27 479.41 €
Affectation en réserves (1068)	0.00 €
Report en fonctionnement (R002)	0.00 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_10 PROGRAMME DE VOIRIE 2017

Monsieur le Maire présente le programme 2017 pour les travaux de voirie de compétence intercommunale et communale. Vu les montants du programme, le Conseil Municipal doit faire un choix sur les travaux prioritaires. Ainsi, Monsieur le Maire propose de retenir le chemin de Blanchefeuille et la route d'Antenoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_11 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLETC A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la fiscalité professionnelle unique,
Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2016-0645 du 14 décembre 2016, portant création de la communauté de communes Maine Saosnois issue de la fusion des communautés de communes Maine 301, du Pays Marollais et du Saosnois,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder, parmi ses membres, à la désignation de ses représentants au sein de la CLETC, dans le cadre du régime de Fiscalité Professionnelle Unique,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal DESIGNNE, parmi ses membres, par 12 voix pour, aucune voix contre, aucunes abstentions,

Monsieur *CHOLET Jonathan* pour siéger en tant que titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la communauté de communes Maine Saosnois, dans le cadre du régime de Fiscalité Professionnelle Unique,

Monsieur *GOURDEL Michel* en tant que suppléant en cas d'empêchement du titulaire de siéger à ladite commission.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_12 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 - SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place de la signalisation d'information locale peut bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2017
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_13 CONVENTION D'UTILISATION DE BATIMENTS PUBLICS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait bien de règlementer par une convention la mise à disposition des structures communales aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de mettre en place des conventions avec chaque association pour la mise à dispositions des structures communales et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions avec les responsables concernés.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_14 LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente.

Il demande au Conseil de se prononcer et de voter les nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- de fixer le tarif de location du 31 décembre à 200 euros pour les particuliers de la commune
- de fixer le tarif de location du 31 décembre à 350 euros pour les particuliers hors communes
- de fixer le tarif de location du 31 décembre à 500 euros pour les professionnels
- de modifier, si besoin, la convention et le règlement intérieur suite à ce changement

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_03_15 LOCATION SALLE COMMUNALE A L'ASSOCIATION DU COMICE AGRICOLE

Monsieur le Maire informe que l'association du comice agricole est une association éphémère présente dans le but de créer et d'organiser le comice agricole 2017 sur la commune. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'appliquer la gratuité de la salle polyvalente à l'association du comice agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité, la gratuité de la salle pour l'association du comice agricole.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1)

QUESTIONS DIVERSES

- PLUI
- SERVICE CIVIQUE
- EMPLOI AVENIR
- 8 MAI
- PAQUES
- ELECTION 2017
- ANCIENNE TOILETTE PUBLIQUE
- ABONDEMENT FINANCIERE DU SIVOS
- TRAVAUX RD 311
- TRAVAUX